

1. OBJET

Le port d'une tenue opératoire doit permettre de protéger le patient et l'équipe face à une contamination par des germes exogènes.

Un dégagement de particules provenant des textiles ne devrait en aucun cas compromettre la qualité de l'air qui a été filtré par le système de ventilation.

Cette procédure s'applique pour toute intervention chirurgicale.

2. CATEGORIE CDC : IB

3. DOMAINE D'APPLICATION

Salle d'opération

4. RESPONSABILITES

L'ensemble du personnel participant aux actes opératoires

5. DEROULEMENT

Blouse chirurgicale stérile

Le choix du matériel se base sur la qualité requise en fonction du type d'intervention

- matériel stérile, non tissé et si possible à usage unique : microfibre, cellulose, tissus mixtes coton/polyester, matériaux non tissés du type Gore-tex : la blouse opératoire en microfibre peut représenter une alternative à la blouse non tissée
- lors de chirurgie invasive, la blouse opératoire doit être renforcée de façon imperméable au niveau du plastron et au niveau des avant-bras
- la coupe de la blouse opératoire doit permettre une isolation parfaite
- la blouse est à changer entre chaque intervention

Remarque : la blouse opératoire en tissu est proscrite

Masque chirurgical

Le masque chirurgical doit répondre aux exigences requises dans la norme EN 14683.

Les différents types de masques et leur utilisation sont décrites dans la fiche technique « masques et articles de protection oculaire au bloc opératoire ».

- port du masque obligatoire dans les zones protégées du bloc opératoire (dès que l'on pénètre dans une salle d'opération)
- le masque doit être porté en couvrant nez et bouche de façon occlusive en englobant le menton et il sera plaqué au visage
- lier les attaches de façon qu'elles ne pendent pas
- ne plus manipuler le masque après l'avoir mis en place
- désinfection des mains après avoir mis le masque
- le masque relâché au niveau du cou, doit être éliminé et en aucun cas remis à nouveau sur le visage
- changement du masque après un port de 2 heures consécutives, car l'humidité due à la respiration et la conversation ne garantit plus une protection optimale
- lors d'intervention chez un patient présentant une infection transmise par aérosol, utiliser un masque ultrafiltrant (norme EN 149.2001)
- désinfection des mains après avoir retiré le masque

Gants chirurgicaux stériles :

- Gants stériles chirurgicaux (voir fiche technique « types de gants »)

Protection oculaire

- Lunettes de protection ou masque à visière
- Les lunettes médicales ne sont pas une protection suffisante et doivent être couvertes par des lunettes avec protection latérale ou un masque à visière, (cf : fiche technique « Masque et articles de protection oculaire au bloc opératoire »)
- L'utilisation de protection oculaire garantit une barrière pour le personnel face à un risque de projection de liquides biologiques
- L'utilisation de protection oculaire est obligatoire
- Les lunettes et masques à visière sont décrits dans la fiche technique « Masque et articles de protection oculaire au bloc opératoire »

6. DOCUMENTS ASSOCIES

Fiche technique : habillage de la blouse chirurgicale (images) tableau choix d'une blouse chirurgicale

Fiche technique : masque et articles de protection oculaire au bloc opératoire

Fiche technique : types de gants

7. INDICATEUR DE COMPLIANCE

Surveillance des infections du site chirurgical : souhaitée

8. VALIDATION

Ce document a été élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec le groupe de travail bloc opératoire constitué d'infirmières en HPCI et de professionnels travaillant dans les blocs opératoires du canton de Vaud sous l'expertise du SMPH, CHUV.

Ce document peut être appliqué comme une directive par les différents établissements de soins du canton de Vaud.